

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4680>



Vote 3 : Commission Administrative Paritaire Nationale

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Instances académiques - Elections professionnelles 2014 -



Date de mise en ligne : dimanche 9 novembre 2014

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Les Commissions Administratives Paritaires Nationales (CAPN) gèrent par corps les carrières individuelles des personnels (accès au corps, avancement d'échelon, promotion à la hors classe, mutations, conseil de discipline... suivant les corps les compétences sont réparties différemment entre l'échelon national et l'échelon académique).

Ce vote ne concerne pas les non-titulaires et les PEGC qui ne possèdent pas d'instance pour leur catégorie au niveau national.

Corps	Listes présentées par le SNES	Professions de fois
Agrégés		cliquer ici
Certifiés		cliquer ici
Chaire supérieure		cliquer ici
CPE		cliquer ici
DCIO-COPsy		cliquer ici